

## **Expression du bureau du CNU 06**

Le bureau du CNU 06 s'associe pleinement à l'opposition forte de la communauté universitaire après l'amendement voté dans la nuit de mercredi à jeudi qui vise à abroger la qualification aux postes de Maîtres de Conférences et de Professeurs des Universités. La qualification est un dispositif national qui garantit la qualité et l'homogénéité du service public au sein de l'enseignement supérieur, ainsi que l'intégrité des disciplines. Cet amendement mettant en cause la qualification par le CNU est une atteinte supplémentaire à l'encontre du Conseil National des Universités. Mais bien plus, il s'agit d'une attaque à l'encontre notre statut de fonctionnaires d'Etat. Et donc à terme à l'encontre l'enseignement supérieur public.

Le bureau du CNU06 s'interroge par ailleurs sur le fait que le porteur de ces amendements soit un ancien doctorant en sciences de gestion qui n'a pas eu le droit de se réinscrire en thèse au bout de la 7ème année :

<http://doctorat.univ-lorraine.fr/sites/default/files/user/ecoles-doctorales/SJPEG/CONSEILS%20de%20l'ED%20SJPEG/CED%2010%20novembre%202017.pdf>

Comment ce sénateur a-t-il pu légitimement proposer un tel amendement compte tenu de son parcours plus qu'erratique dans l'enseignement supérieur ?

Et comment notre Ministre Frédérique Vidal a-t-elle pu soutenir un tel amendement au vu de ces éléments et dans le contexte de troubles actuel ?